urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Communauté de Communes des deux Rives

Dossier n°160128

Département du Tarn-et-Garonne, du Gers
et du Lot-et-Garonne

Commune de Castelsagrat

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.A Réglement Graphique

CF : Plan d'ensemble Trame Verte et Bleue pour les prescriptions liées aux continuitées écologiques

Planche 2/3

Géomètre-Expert
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Echelle : 1/5000

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2008B200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710043

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

Zonage

Zones Urbaines et à urbaniser mixtes
UA : Zone urbaine de centre bourg
UB : Zone urbaine résidentielle
UC : Zone urbaine résidentielle moins dense
UJ : Zone urbaine destinée aux jardins
1AU : Zone à urbaniser liée à de l'habitat
2AU : Zone à urbaniser fermée
Zone urbaine liée aux équipements
UE : Zone urbaine destinée à des équipements
Zones urbaines et à urbaniser liées aux activités économiques
UEr : Zone urbaine liée à la production d'énergie renouvelable
UXa : Secteur économique lié à des activités artisanales dans un tissu urbain
UXc : Secteur économique lié à des activités à vocation commerciale
UXi : Secteur économique lié aux zones d'activités
Zone à urbaniser à vocation économique
1AUXa : Secteur à urbaniser à vocation économique lié à des activités artisanales
1AUXi : Secteur à urbaniser lié à des zones d'activités
2AUX : Zone à urbaniser fermée à vocation économique
Zones Urbaines et à urbaniser liées aux activités touristiques
UT : Zone urbaine touristique
1AUT : Zone à urbaniser liée à une activité touristique
2AUT : Zone à urbaniser fermée liée à des activités touristiques
Zone Agricole
A : Zone agricole
Ae : Secteur agricole à enjeux environnementaux
Aic: Secteur agricole correspondant à un équipement d'intérêt général
Anc : Secteur agricole non constructible
AX : Zone agricole liée à des activités artisanales
AXa : Secteur agricole lié à des activités artisanales nécessitant une règle spécifique
Zone Naturelle
N : Zone naturelle
Nc : Secteur de carrière
Ne : Secteur naturel à enjeux environnementaux
NL : Zone naturelle de loisirs
NT : Zone naturelle touristique
NTa : Secteur naturel touristique de Spanels
NTc : Secteur naturel touristique de la Garenne

Autres informations
Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
Espaces boisés classés à préserver selon l'article L113-1 du code de l'urbanisme

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de pollution du sol
Périmètre soumis à un emplacement réservé
Patrimoine bâti présentant un intérêt paysager à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
Eléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
Zones Humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
Arbre remarquable à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
★ Elément du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L.151.38 du Code de l'Urbanisme
Boisements linéaires à préserver selon les dispositions de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
Linéaire commercial protégé selon les dispositions de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
● Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
• Localisation de bâti en attente d'une actualisation cadastrale

Espace soumis à une servitude d'utilité publique
Périmètre Délimité des Abords

Espace soumis au risque d'inondation
PPRi

Montjoi
Saint-Clair
Saint-Paul-d'Espis
Extrait zoom
A
N
Ne
Ae
UA
UC
UE
UXi
1AU

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

N°	Lieu-Dit	Référence cadastrale
1	CAVAILLE - HAUT	AT0026
2	CAVAILLE - HAUT	AT0026
3	MERIC	AS0120
4	VILANGES	WB0023
5	TERRIE BLANC	AH0032
6	MOULIS	AC0171
7	VILANGES	WB0024
8	BARLIE	BC0190
9	FOURQUET	WD0018

Liste des éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme

N°	Lieu-Dit	Référence cadastrale
01	SOUS PUE	AY0123
02	BOURG	Place de la Liberté
03	MILLET - NORD	AH0114
04	MILLET - SUD	AN0005
05	LAFONGRANDE	AE0200
06	LAMOTHE-SUD	WB0026
07	PLACE LONGUE	BC0156
08	SAINT-MICHEL-OUEST	AR0147
09	SAINT-MICHEL-EST	WB0001
10	SAINT-MICHEL-EST	WB0004

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface
01	Agrandissement du complexe sportif	Commune	12700
02	Création d'une voie d'accès	Commune	141
03	Aménagement d'un espace public	Commune	4984

Extrait zoom échelle : 1/2500